Instituut van de Bedrijfsrevisoren Institut des Réviseurs d'Entreprises

Koninklijk Instituut - Institut royal

COMMUNICATION (1) 2012/15 DE L'INSTITUT DES RÉVISEURS D'ENTREPRISES

Le Président

Correspondant tech@ibr-ire.be Notre référence DS/IVB/cs

Votre référence

1 9 -09- 2012

Chère Consœur, Cher Confrère,

Concerne: Plan d'accompagnement concernant la mise en œuvre des normes ISA en Belgique : « coach ISA »

A la suite de la norme du 10 novembre 2009, l'application obligatoire des normes ISA pour les contrôles des états financiers est d'actualité ou imminente. Il s'agit en premier lieu du contrôle des comptes annuels (ou consolidés) des entités d'intérêt public (soit pour les exercices comptables clôturés à partir du 15 décembre 2012 - rapport 2013 du commissaire). Ensuite, les normes ISA seront d'application au contrôle des comptes annuels de toutes les entités (soit pour les exercices comptables clôturés à partir du 15 décembre 2014 – rapport 2015 du commissaire).

Le Conseil de l'Institut souhaite réitérer l'importance d'une bonne préparation, en temps opportun, des cabinets de révision à l'application des normes ISA.

Dans le cadre du suivi du plan d'accompagnement concernant la mise en œuvre des normes ISA⁽²⁾, un « coach ISA » est mis à votre disposition depuis octobre 2011 afin de répondre de manière pragmatique aux questions que vous êtes ou seriez amenés à vous poser quant à la mise en œuvre des normes ISA.

Comme déjà communiqué, la fonction du «coach ISA» est confiée actuellement au Confrère Jacques VANDERNOOT.





Bld E. Jacqmainlaan 135/1 B-1000 Bruxelles/Brussel TEL.: 02 512 51 36

FAX: 02 512 78 86 e-mail: info@ibr-ire.be Bank/Banque: IBAN: BE 11 0000 0392 3648 BIC: BPOTBEB1

(1) Les communications sont de nature informative et ne revêtent pas de caractère contraignant (Rapport au Roi, A.R. 21 avril 2007, M.B. 27 avril 2007, p. 22890). Les communications sont des renseignements d'ordre purement informatif, tels qu'une description des techniques d'audit ou d'une obligation légale, réglementaire ou normative relative au métier de réviseur d'entreprises. Les communications ne contiennent pas des avis ou des opinions du Conseil de l'Institut.

(2) www.ibr.ire.be (« Réglementation » - « Normes et recommandations » - « Normes ISA » -« Actualités »)

1

Instituut van de Bedrijfsrevisoren Institut des Réviseurs d'Entreprises

Koninklijk Instituut - Institut royal

Afin de faciliter le contact direct, le Conseil de l'Institut souhaite vous rappeler ses coordonnées ci-après :

Jacques VANDERNOOT Tél.: 02 731 50 80 GSM: 0475 42 26 14

E-mail: jacques.vandernoot@skynet.be

Le « coach ISA » peut vous rendre une visite sur place si vous le souhaitez, afin de parcourir avec vous les questions. Ses prestations vous seront facturées, sauf quatre heures par cabinet, à charge de l'ICCI.

Le Conseil de l'Institut organise également le 24 janvier 2013 une session d'information à laquelle le « coach ISA » exposera de manière pragmatique certains aspects qui doivent être pris en compte lors de l'application des normes ISA dans les cabinets. Lors de cette session d'information, d'autres questions pourront également être abordées. Par ailleurs, le « coach ISA » sera présent lors des rencontres régionales et participera à la majorité des séminaires traitant des normes ISA.

Veuillez agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de mes sentiments confraternels.

Michel DE WOLF